

Classe à projet artistique et culturel / cahier des charges

► **A- La classe à projet artistique et culturel s'adresse à une classe en effectif complet** et se déroule pendant les heures d'enseignement ; elle peut intégrer des séances spécifiques organisées en dehors des cours ainsi que des sorties. Elle s'étend sur tout ou partie de l'année scolaire, en fonction du projet. Elle est conduite par une équipe pluridisciplinaire permettant de mettre en œuvre, sur un objet d'étude défini en commun, une approche transversale articulée à un approfondissement dans chacune des disciplines parties prenantes.

Dans cette perspective, la classe à PAC peut apporter une contribution significative à l'enseignement transversal de l'histoire des arts.

► **B- La classe à projet artistique et culturel s'appuie sur un partenariat** avec une structure culturelle, artistique ou scientifique, une université ou un organisme de recherche.

Elle articule nécessairement une pratique artistique et/ou scientifique à une pratique culturelle. Le partenariat avec la **structure partenaire** permet ainsi

1- la **rencontre** régulière **des élèves avec les œuvres et les artistes** (spectacles, expositions, concerts, projections...) programmés par cette structure ou encore **avec le monde de la recherche** (université, laboratoire ou organisme de recherche, établissement muséologique, association spécialisée...) ; cette rencontre constitue la dimension de **pratique culturelle** de la classe à PAC ;

2- la mise en relation de l'équipe de professeurs de la classe avec un ou plusieurs artistes (et/ou, selon les champs artistiques, avec d'autres professionnels du domaine concerné), avec des enseignants, chercheurs, industriels, professionnels et de la technique, pour la mise en œuvre d'une **pratique artistique et/ou scientifique des élèves** ; les professeurs conduisent la classe à PAC, pour un certain nombre de séances, en collaboration avec un ou plusieurs artistes ou professionnels du domaine concerné ;

3- la participation des élèves de l'atelier et, dans toute la mesure du possible, la participation d'autres élèves de l'établissement, à des manifestations figurant dans la programmation et les activités de la structure culturelle, artistique ou scientifique partenaire ou à des initiatives spécialement organisées à leur intention.

► **C- La participation des professeurs aux actions de formation continue** organisées par la Délégation académique à l'action culturelle, en liaison avec la Dafpen et en appui sur des structures partenaires et des professionnels des différents champs culturels, artistiques et scientifiques, constitue un **aspect majeur du cahier des charges** des classes à PAC et de l'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre réussie des actions menées avec les élèves.

Les professeurs conduisant la classe à PAC sont invités à s'inscrire à ces formations dans le cadre du Programme académique de formation 2009-2010 (inscriptions du 25 mai au 22 juin et du 1^{er} au 21 septembre 2009).

► **D- La classe à projet artistique et culturel donne lieu à une restitution sous des formes variées : présentation de travaux, exposition, rencontres...**

► **E- La validation d'une classe à PAC** peut donner lieu à l'attribution d'une subvention versée à l'établissement par le rectorat à partir des moyens académiques ; cette subvention constitue une aide complémentaire et n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des dépenses générées par la classe à PAC.

RAPPEL : Conformément à la circulaire nationale n° 2008-059 du 29-04-2008, publiée au BOEN n° 19 du 08-05-2008 (**Développement de l'éducation artistique et culturelle**) [► [MENE0800388C](#)], il appartient à chaque collège et lycée, à compter de la rentrée scolaire 2009, de définir les **axes d'éducation artistique et culturelle** qui s'inscriront au cœur du **projet d'établissement** comme moyen d'atteindre les objectifs de réussite fixés pour les élèves.

Les axes de travail retenus et la stratégie mise en œuvre seront reflétés par les différentes actions que les équipes pédagogiques prévoient de mener, **en partenariat avec une ou plusieurs structures** culturelles, artistiques, scientifiques, une université ou un organisme de recherche au cours de l'année scolaire 2009-2010.

Les actions telles que les classes à projet artistique et culturel, les ateliers artistiques et les ateliers scientifiques et techniques apportent également une contribution significative à l'enseignement transversal de **l'histoire des arts**.

Pour toute information complémentaire sur l'ensemble des dispositifs d'éducation artistique et culturelle et sur la formation continue, vous pouvez prendre contact avec la délégation académique à l'action culturelle - DAAC (de préférence par courrier électronique pour convenir d'un rendez-vous téléphonique).

délégation académique à l'action culturelle - DAAC

délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseiller technique du recteur	Alain MOGET alain.moget@ac-versailles.fr	01 30 83 45 61
secrétariat, suivi administratif, affaires générales	Danny BLANC danny.blanc@ac-versailles.fr	01 30 83 45 61
cinéma - audiovisuel	Marie-Christine BACH marie-christine.brun-bach@ac-versailles.fr	01 30 83 45 64
patrimoine, architecture, design, arts plastiques, photographie	Véronique GARNIER veronique.garnier@ac-versailles.fr	01 30 83 45 66
théâtre - expression dramatique, arts du cirque et de la rue	Hélène LAJOURNADE helene.lajournade@ac-versailles.fr	01 30 83 45 68
danse, musique	Marianne CALVAYRAC marianne.calvayrac@ac-versailles.fr	01 30 83 45 69
culture scientifique et technique, environnement, arts du goût, francophonie	Sylvette PIERRON sylvette.pierron@ac-versailles.fr	01 30 83 45 72
livre, écriture, littérature, poésie	Patrick SOUCHON patrick.souchon@ac-versailles.fr	01 30 83 45 71

télécopie DAAC

01 30 83 45 78

courrier électronique DAAC

ce.daac@ac-versailles.fr

site Internet

www.arts.ac-versailles.fr

► vous pouvez télécharger sur ce site tous les formulaires en format Word et trouver des informations.

coordonnées des chargés de mission départementaux à l'action culturelle

(rappel : un exemplaire de chaque demande doit leur être également adressé)

Inspection académique des **Yvelines**
Fabrice FAJEAU 01 39 23 61 08
centre commercial de Parly II
78154 LE CHESNAY Cedex

Inspection académique de l'**Essonne** / DIPE
Isabelle SIGNORET 01 69 47 83 30
boulevard de France
91012 EVRY Cedex

Inspection académique des **Hauts-de-Seine** / DIPOLE
Dominique LACROIX 06 63 56 18 65
avenue F. et I. Joliot-Curie
92013 NANTERRE Cedex

Inspection académique du **Val d'Oise** / MAPE
Dominique ROUPPILLARD 01 30 75 57 70
Immeuble le Président Chaussée Jules César
95525 CERGY - PONTOISE

ACADEMIE DE VERSAILLES
délégation académique
à l'action culturelle

classe à projet artistique et culturel
formulaire de demande 2009-2010

CETTE DEMANDE DOIT S'INSCRIRE
DANS LES AXES D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU PROJET D'ETABLISSEMENT
LISEZ ATTENTIVEMENT LE CAHIER DES CHARGES ET LA CIRCULAIRE ACADEMIQUE DU 12 MAI 2009

A RNE : ZEP* REP* RAR
nom de l'établissement :
adresse :
téléphone : télécopie :
* cochez les cases correspondantes

B dominante dans laquelle vous classez cette action (ne cochez qu'une seule case) :

<input type="checkbox"/> architecture	<input type="checkbox"/> photographie	<input type="checkbox"/> danse	<input type="checkbox"/> culture scientifique et technique
<input type="checkbox"/> cirque	<input type="checkbox"/> cinéma-audiovisuel	<input type="checkbox"/> musique	<input type="checkbox"/> théâtre-expression dramatique
<input type="checkbox"/> arts plastiques	<input type="checkbox"/> patrimoine	<input type="checkbox"/> arts du goût	<input type="checkbox"/> design, arts du quotidien
<input type="checkbox"/> littérature, poésie			

→ si d'autres domaines de cette liste sont également concernés, indiquez-les ci-dessous :

C titre du projet (facultatif) :

D classe concernée :

<input type="checkbox"/> 6 ^{ème}	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde}	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> CAP *	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année
<input type="checkbox"/> 5 ^{ème}	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère}	<input type="checkbox"/> ES	<input type="checkbox"/> BEP *	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année
<input type="checkbox"/> 4 ^{ème}	<input type="checkbox"/> T	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> BAC PRO	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème}	* indiquez la spécialité préparée :				
<input type="checkbox"/> SEGPA	→				

COCHEZ LES CASES CORRESPONDANTES

(N. B. : en traitement de texte, cadres A B et D, double-cliquez sur la case choisie et cochez " case activée")

E partenaires du projet :

→ indiquez l'établissement culturel (ou l'université ou l'organisme de recherche) partenaire, et, si vous les connaissez déjà, les professionnels (artistes, spécialistes, chercheurs...) associés au projet

→ faites apposer le cachet de l'établissement culturel et la signature du responsable **en page 3**

F équipe pédagogique (noms, disciplines) :

→ **soulignez le nom du professeur coordonnateur** du projet
autres personnels concernés (noms, disciplines ou fonctions) :

cadre réservé au groupe de travail académique

F budget prévisionnel				
DEPENSES			RECETTES	
<u>intervention de professionnels</u> - précisez le nombre total d'heures prévues : - le tarif horaire :			<u>ressources mobilisées par l'établissement</u>	
<u>sorties</u> : spectacles, projections, expositions, rencontres... Nb : les voyages et séjours ne sont pas pris en compte dans le budget des cl. à PAC			<u>collectivités territoriales</u> : - ville - communauté d'agglomération ou de communes - département - région	
frais de fonctionnement : achats divers			<u>autres apports</u> (structures publiques ou privées) : - ADIAM - entreprises - autres :	
frais de déplacement :			AIDE COMPLEMENTAIRE DEMANDEE AU RECTORAT	
TOTAL dépenses (prévisionnel)			TOTAL recettes (prévisionnel)	

H le projet

a) indiquez les objectifs visés, les pratiques artistiques et/ou scientifiques envisagées, et les pratiques culturelles que vous prévoyez de développer avec les élèves :

b) réalisation(s) envisagée(s) :

c) dispositif d'évaluation prévu :

d) autres informations que vous souhaitez apporter :

I formation continue des professeurs

*stages ACTION CULTURELLE du programme académique de formation
suivis en 2008/2009 et/ou auxquels vous prévoyez de participer en 2009/2010*
INSCRIPTIONS AU PAF 2009-2010 : du 26 mai au 23 juin 2009 (et du 1^{er} au 21 septembre)
▶ pour accéder aux stages concernés, tapez le mot-clé **ACTION CULTURELLE**

professeurs	PAF 2008-2009 <i>intitulé des stages</i>	PAF 2009-2010 <i>intitulé des stages</i>

cachet de la structure partenaire et signature du responsable (ou attestation à joindre en annexe) :

cachet et signature du Chef d'établissement :

CETTE DEMANDE DOIT S'INSCRIRE
DANS LES AXES D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU PROJET D'ETABLISSEMENT